

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2004

Ouverture

**1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE
LA SEANCE DU 1ER MARS 2004**

**2 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTE
ADMINISTRATIFS 2003 DES BUDGETS
VILLE ASSAINISSEMENT ET TAURE**

**3 - AFFECTATION DES RESULTATS
2003 BUDGETS
VILLE/ASSAINISSEMENT/TAURE**

**4 - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES
COMMUNALES**

**5 - EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS
PRIMITIFS 2004
VILLE/ASSAINISSEMENT/TAURE**

**6 - EXAMEN ET VOTE DES
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**7 - MODIFICATION DES INDEMNITES
DU MAIRE ET DES ADJOINJTS**

**8 - REVALORISATION DE LA
PARTICIPATION DE RACCORDEMENT
A L'EGOUT**

**9 - REVALORISATION DE LA TAXE
D'ASSAINISSEMENT**

10 - CONVENTION AVEC LA SCET

**11 - MODALITES DE CONCERTATION
CONCERNANT LA CREATION DE LA
ZAC**

**12 - NOMINATION DE DELEGUES AU
SITPRT**

**13 - ATTRIBUTION D'INDEMNITES
HORAIRES OU FORFAITAIRE POUR
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES A
L'OCASSION DES ELECTIONS**

**14 - CREATION ET VACANCE DE
POSTES**

**15 - NOMINATION DE DELEGUES A LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**16 - MARCHE D'URBANISATION RD
37E**

Clôture

L'an deux mille quatre, le vingt neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, commune de LA SALVETAT ST-GILLES, sous la présidence de Monsieur Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : Le 23 mars 2004

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - LADOUCE - ANCELIN - VACHER – CARIVEN – SOUQUET – RAFFIER - LANGOT - CORBARIEU – THEOLAS - GIMBRE - LATOUR - GEYNET - MASSE - ASTRUC - ZINDJIRDJIAN - FALIERES - JALLAIS - GARDELLE – COULOUMIERS -

Procurations :

Gérard SOULIE donne procuration à Jean-Yves RAFFIER
Josiane LASCROUX donne procuration à Claudine VACHER
Maité PROUDHOM donne procuration à Jean-Marc LATOUR
Patricia PATTI donne procuration à Clotilde CARIVEN
Richard BISSO donne procuration Jean-Michel CHAGNIOT

Absents excusés :

Bernard BORDENAVE

Absents :

Eliane ANDRAU
Françoise JOUANDANNE

Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Procurations	5

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 heures 30 et propose que Jean-Michel CHAGNIOT soit nommé secrétaire.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point supplémentaire, à savoir le marché d'urbanisation de la RD 37 E.

Accord à l'unanimité

Sommaire

**1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
1^{ER} MARS 2004**

Madame FALIERES ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 25
Pour : 22
Contre : 3 (Mr ASTRUC, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE°)
abstentions 0

Sommaire

2 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTE ADMINISTRATIFS 2003 DES BUDGETS VILLE ASSAINISSEMENT ET TAURE

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE

	REALISATIONS		RESTES A REALISER
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	<i>3 562 240.16</i>	<i>1 629 979.66</i>	<i>412 341.09</i>
Recettes	<i>3 959 992.56</i>	<i>1 261 440.80</i>	
Résultat de l'exercice	<i>397 752.40</i>	<i>- 368 538.86</i>	

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 25
Pour : 21
Contre : 0
abstentions 4 (Mmes et Mrs ASTRUC, FALIERES, JALLAIS, GARDELLE)

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

	REALISATIONS		RESTES A REALISER
	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	<i>454 660.21</i>	<i>318 672.82</i>	<i>11 000.00</i>
Recettes	<i>590 998.00</i>	<i>400 316.37</i>	<i>0.00</i>
Résultat de l'exercice	<i>136 337.79</i>	<i>81 643.55</i>	

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

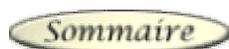
Nombre de votants : 25
Pour : 21
Contre : 0
abstentions 4 (Mmes et Mrs ASTRUC, FALIERES, JALLAIS, GARDELLE)

COMPTE ADMINISTRATIF ZAC DE TAURE

	REALISATIONS		RESTE A REALISER	
	FONCT.	INVEST.	FONCT.	INVEST.
Dépenses	29 241.52	292 390.50	0.00	0.00
Recettes	314 479.55	0		
Résultat de l'exercice	285 265.03	- 292 390.50		

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 25
Pour : 21
Contre : 0
abstentions 4 (Mmes et Mrs ASTRUC, FALIERES, JALLAIS, GARDELLE)



3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2003 BUDGETS VILLE/ASSAINISSEMENT/TAURE

RESULTATS VILLE

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux finances, propose en ce qui concerne la Ville que les résultats de l'exercice 2003 qui s'élèvent à 397 742.40 € soient affectés sur l'exercice 2004 comme suit :

Affectation réserve R1068 en investissement : 397 742.40 €

Nombre de votants : 26
Pour : 22
Contre : 0
abstentions 4 (Mmes et Mrs ASTRUC, FALIERES, JALLAIS, GARDELLE)

RESULTAT ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux finances, propose que les résultats d'exploitation 2003 soient affectés en report à nouveau sur la section d'exploitation R002 pour un montant de **81 643.55 €**

Nombre de votants : 26
Pour : 22
Contre : 0
abstentions 4 (Mmes et Mrs ASTRUC, FALIERES, JALLAIS, GARDELLE)

RESULTATS TAURE

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux finances propose que les résultats de l'exercice 2003, soient affectés en report à nouveau sur la section de fonctionnement R002 pour un montant de 285 265.03 €.

Nombre de votants : 26
Pour : 22
Contre : 0
abstentions 4 (Mmes et Mrs ASTRUC, FALIERES, JALLAIS, GARDELLE)

Sommaire

4 - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose pour l'année 2004, d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 17,55 %
Taxe Foncier Bâti : 19,31 %
Taxe Foncier Non Bâti : 156 %

Nombre de votants : 26
Pour : 24
Contre : 0
abstentions 2 (Mme GARDELLE, Mr JALLAIS)

Sommaire

5 - EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2004 **VILLE/ASSAINISSEMENT/TAURE**

BUDGET PRIMITIF VILLE

Le budget primitif de fonctionnement s'équilibre à 5 507 920.19 € en dépenses et en recettes.
Le budget primitif d'investissement s'équilibre à 4 132 612.70 € en dépenses et en recettes.

Nombre de votants : 26
Pour : 22
Contre : 0
abstentions 4 (Mmes et Mrs ASTRUC, FALIERES, JALLAIS, GARDELLE)

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le budget primitif d'exploitation s'équilibre à 375 157.18 € en dépenses et en recettes.
Le budget primitif d'investissement s'équilibre à 524 265.63 € en dépenses et en recettes.

Nombre de votants : 26
Pour : 22
Contre : 0
abstentions 4 (Mmes et Mrs ASTRUC, FALIERES, JALLAIS, GARDELLE)

BUDGET PRIMITIF ZAC DE TAURE

Le budget primitif de fonctionnement s'équilibre à 658 419.81 € en dépenses et en recettes.
Le budget primitif d'investissement s'équilibre à 596 228.06 € en dépenses et en recettes.

Nombre de votants : 26
Pour : 22
Contre : 0
abstentions 4 (Mmes et Mrs ASTRUC, FALIERES, JALLAIS, GARDELLE)



6 - EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame CARIVEN, Maire Adjoint aux associations présente le projet d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2004.

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION
Association Personnel Communal	1 000.00
Amicale des Anciens Salvétains	275.00
A.P.E.S	230.00
APPMA PECHE	275.00
Arts Martiaux Vietnamiens	800.00
Association Lecture Pour Tous	2 300.00
Association Salvétat Danse	1 380.00
Atelier Musique et Chorale	6 200.00
Atelier Théâtre	1 400.00
Atelier Création St-Gilles	610.00
Boules St-Gilloise	1 600.00
Chasse	915.00
Club Auto Prestige	350.00
Club de l' Amitié	1 600.00
Cyclo	1 700.00
Eclaireurs de France	800.00
Enfants malades	100.00
FNACA	1 600.00
Foyer collègue	100.00
IRIS Majorettes	350.00
Loisirs Rencontre Réflexion	1 400.00
M.J.C	29 675.00
Prévention Routière	100.00
Provision pour subventions exceptionnelles	3 000.00
Racing Club Salvétain	11 500.00
Salvetat Auto Maquette	780.00
Salvetat Budokan Judo	4 000.00
Souvenir Français	250.00
Squash Club Occitan	780.00
Tae Kwon Do	385.00
Tazmanie Roller	250.00
Tennis Club Salvétain	1 600.00
Terpsi Danse	310.00
Traits et Couleurs	610.00
UNSS	225.00
VTT loisirs Salvétain	550.00

Nombre de votants : 26
Pour : 25
Contre : 0
abstentions 1 (Mme GARDELLE)

7 - MODIFICATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINJTS

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les indemnités du Maire et des Adjointes selon les modalités suivantes, et conformément au décret du 8 décembre 2003 :

L'indemnité du maire sera portée de 40 à 50 % de la valeur mensuelle brute de l'indice 1015. Les indemnités des adjoints passent de 16 à 17 % du même indice.

Cette revalorisation interviendra au 1^{er} avril 2004.

Nombre de votants : 26
Pour : 21
Contre : 3 (Mrs ASTRUC et JALLAIS, Mme GARDELLE)
abstentions 2 (Mme FALIERE Mr LATOUR)

Sommaire

8 - REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DE RACCORDEMENT A L'EGOUT

Monsieur le Maire rappelle que la dernière revalorisation de la PRE remonte au 31 mai 2000 et qu'elle avait été fixée à 11 200 F (1 707 €) par local d'habitation, logement, ou d'activité à partir du 1^{er} juin 2000.

Je vous propose de la porter à 1 800 € par habitation, logement, ou local d'activité à partir du 1^{er} avril 2004.

UNANIMITE

Sommaire

9 - REVALORISATION DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2003, Le Conseil Municipal avait décidé de porter la redevance assainissement de 0,37 € à 0,40 € le m³.

Il propose la redevance assainissement à 0,41 € le m³ à partir du 1^{er} avril 2004.

UNANIMITE

Sommaire

10 - CONVENTION AVEC LA SCET

Monsieur le Maire rappelle que nous avons missionné le SCET (Société Centrale d'Etude du Territoire), pour une prestation de services d'ingénierie et d'étude sur l'Apouticayre.

Cette mission comportait une tranche ferme avec étude de faisabilité économique et technique de l'opération, ainsi qu'une analyse de prix de vente des terrains.

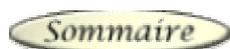
Cette mission devait nous permettre d'avoir une vue d'ensemble de l'opération, et de savoir si celle-ci était viable sur le plan financier et sans risque pour le budget de la commune.

Cette mission devait s'achever sur la remise d'un schéma directeur d'aménagement.

La tranche conditionnelle, elle, devait être engagée s'il apparaissait nécessaire, au terme de la première étude, de recourir à la procédure de ZAC, avec rédaction d'un cahier des charges, et aide au dossier de création et réalisation de ZAC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la tranche conditionnelle avec la SCET.

Nombre de votants :	26
Pour :	23
Contre :	2 (Mme GARDELLE Mr JALLAIS))
abstentions	1 (Mr ASTRUC)



11 - MODALITES DE CONCERTATION CONCERNANT LA CREATION DE LA ZAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après étude du schéma directeur et des conclusions élaborés par la SCET, et concernant la zone de l'Apouticayre, il s'est avéré que nous souhaitons nous orienter vers la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dans ce secteur.

En effet, les objectifs poursuivis par la commune sont de permettre une urbanisation harmonieuse et maîtrisée, sur cette partie de la commune, autour d'un investissement structurant qui est le collègue.

Dans cette perspective et conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de mettre en place une concertation du public préalable à la création de la ZAC.

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

1. Information par voie de presse, bulletin municipal, panneaux lumineux.
2. Mise à disposition pendant un mois d'un registre et d'un dossier complet sur ce projet, comprenant :
 - Un rapport de présentation
 - Une cartographie du secteur
 - L'étude d'impact
3. Permanences d'informations tenues par le Maire Adjoint à l'Urbanisme
4. Réunion publique

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de lancer la concertation au public

Nombre de votants : 26
Pour : 23
Contre : 1 (Mme GARDELLE)
abstentions 2 (Mrs ASTRUC et JALLAIS)

Sommaire

12 - NOMINATION DE DELEGUES AU SITPRT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de siéger à la commission chargée de réfléchir à l'évolution du réseau de transport en commun à l'horizon de la mise en service de la ligne B du métro, le SITPRT nous propose de déléguer deux représentants de la Commune. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur DAUVEL et Monsieur LADOUCE.

Nombre de votants : 26
Pour : 21
Contre : 2 (Mme GARDELLE, Mr JALLAIS))
abstentions 3 (Mrs LADOUCE et ASTRUC Mme FALIERES)

Sommaire

13 - ATTRIBUTION D'INDEMNITES HORAIRES OU FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES A L'OCASSION DES ELECTIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'à l'occasion des élections régionales des 21 et 28 mars 2004 et pour les élections européennes du 13 juin 2004, il soit d'attribué des indemnités horaires ou forfaitaires aux agents de la commune ayant effectué des travaux supplémentaires.

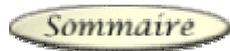
UNANIMITE

Sommaire

14 - CREATION ET VACANCE DE POSTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux postes d'agent technique principal, et de les déclarer vacant auprès du Centre de gestion, afin de permettre à 2 agents de bénéficier d'une promotion.

UNANIMITE



15 - NOMINATION DE DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Les modifications statutaires de la communauté de communes ont été arrêtées par le préfet en date du 9 février 2004.

La modification principale portait sur le nombre de délégués assurant la représentation de la commune de LA SALVETAT ST-GILLES.

Situation actuelle

Délégués titulaires :

Philippe DAUVEL – Jean-Michel CHAGNIOT – Gilbert LADOUCE – Jean-Claude LANGOT

Délégués suppléants :

Jean-Yves RAFFIER – Gérard SOULIE – Clotilde CARIVEN – Jean-Claude ANCELIN

Monsieur le Maire propose que soient nommés :

En délégué titulaires :

Mmes et Mrs DAUVEL – LADOUCE – CHAGNIOT – LANGOT – CARIVEN - VACHER

En délégué suppléants :

Mmes et Mrs BISSO - CORBARIEU – LATOUR – SOUQUET – RAFFIER

Madame FALIERES et Madame GARDELLE sont candidates pour un poste de délégué suppléant.

Le vote se fait à main levée

Madame GARDELLE : 2 voix

Madame FALIERES : 24 voix

Sont désignés :

En délégué titulaires :

Mmes et Mrs DAUVEL – LADOUCE – CHAGNIOT – LANGOT – CARIVEN - VACHER

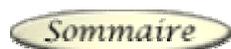
En délégué suppléants :

Mmes et Mrs BISSO - CORBARIEU – LATOUR – SOUQUET – RAFFIER - FALIERES

Monsieur le Maire propose la répartition suivante Sur les nouvelles commissions créées par la Communauté de Communes de la Save au Touch :

DESIGNATION DE LA COMMISSION	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Communication	Michel SOUQUET	Richard BISSO
Finances	Gilbert LADOUCE	Philippe DAUVEL
Commission d'Appel d'Offres	Gilbert LADOUCE	Philippe DAUVEL
Personnel	Claudine VACHER	Philippe DAUVEL
PLH - OPAH - SIG	Jean-Michel CHAGNIOT	Richard BISSO
Déchets ménagers	Jean-Claude LANGOT	Jean-Michel CHAGNIOT
Aménagement du territoire	Philippe DAUVEL	Jean-Claude LANGOT
Sentiers randonnées	Clotilde CARIVEN	Michel CORBARIEU
voirie	Jean-Michel CHAGNIOT	Jean-Marc LATOUR
Assainissement autonome	Jean-Michel CHAGNIOT	Jean-Marc LATOUR
Save – Touch - Aussonnelle	Gilbert LADOUCE	Jean-Yves RAFFIER
Centres sociaux inter-génération	Jean-Yves RAFFIER	Claudine VACHER
Social emploi	Jean-Yves RAFFIER	Monique FALIERES
CLSH – périscolaire - jeunes	Philippe DAUVEL	Claudine VACHER
Animations locales	Clotilde CARIVEN	Richard BISSO

Le conseil Municipal approuve la répartition proposée par Monsieur le Maire



16 - MARCHE D'URBANISATION RD 37^E

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code des Marchés Publics (décret du 7 janvier 2004), notamment les articles 40,57, 38 et 51, il a été lancé un avis d'appel d'offres relatif à l'urbanisation de la RD 37^E, avenue du Grand Bois à LA SALVETAT ST-GILLES.

La commission s'est réunie le 4 mars et le 24 mars 2004.

L'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

LOT UNIQUE ESTIMATION 180 000 €	
NOM DES CANDIDATS	MONTANT HT
MALET	178 828.30
ETT	217 970.00
LHERM TP	191 128.00
RAZEL	178 411.00
SCREG	212 588.64
SABOULARD	189 460.00
EUROVIA	206 290.50
COLAS	190 708.00

Après analyse des offres, elle a proposé de retenir l'entreprise RAZEL sud-ouest 12, chemin Garrabot à COLOMIERS (Haute Garonne), pour un montant de 178 411 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un marché avec l'entreprise RAZEL sud-ouest 12, chemin Garrabot à COLOMIERS (Haute Garonne), pour un montant de 178 411 € HT pour l'urbanisation de la RD 37 E.

UNANIMITE

Fin de la réunion à 23 h 30

